

Document à l'usage des **circonscriptions** pour présenter le projet

LES OBSERVATIONS ISSUES DE L'OUTIL « CHEVRIE-MULLER »

Prévention des troubles du langage.

A nouveau, chaque école maternelle va disposer du protocole « Chevrie-Muller » pour observer les élèves ayant atteint 3 ans et 6 mois. Il s'agit d'un outil étalonné et réalisé par un médecin.

Cette observation plus précise et objective de l'enfant permet un repérage précoce ayant pour effet

- une prise en charge personnalisée ou/et différenciée à l'école,
- ou parfois, une prise en charge partenariale impliquant des professionnels de santé ou des SESSAD,
- et dans le cas de troubles du langage avérés et reconnus, une reconnaissance possible par la MDPH et l'établissement d'un PPS par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Pour la passation, se reporter au « **Manuel d'utilisation du questionnaire** » fourni par l'ANAE, en particulier, à la page 5. Tous les items doivent être renseignés par un « oui » ou un « non ». Les réponses « non » sont ensuite comptabilisées et analysées.

Si les enfants ont seulement entre **0 et 9** items cotés négativement, **tout va bien**.

De **10 à 13**, c'est un signal et il faut faire preuve de vigilance. Il peut s'agir d'un simple retard de langage et il convient donc d'apprécier si l'enfant le comble dans un délai raisonnable.

Le conseil des maîtres de cycle 1 analyse ce qui fait problème afin de répondre aux besoins de ces élèves. D'une part, le projet de classe peut être revu, par exemple, en créant des groupes de besoins, et d'autre part, le maître peut personnaliser sa pédagogie à partir de la connaissance acquise des éléments qui font difficultés.

Le RASED pourra prendre ces éléments en compte au titre du projet de prévention en langage.

A partir de ce palier, l'enseignant renseigne la fiche nommée « **exploitation de l'observation Chevrie-Muller** » et la renvoie avec la copie du questionnaire à l'IEN avant chaque période de vacances.

L'année suivante, ces élèves feront éventuellement l'objet d'une attention particulière en moyenne section.

De **14 à 17**, ces enfants peuvent présenter des difficultés préoccupantes.

Sans l'alerter inutilement, la famille est informée sur ce qui sera entrepris pour aider l'enfant.

Des adaptations particulières sont nécessaires tant au niveau collectif qu'individuel. Elles sont envisagées en conseil de cycle.

Au-dessus de 17, il y a nécessité d'un examen ou dépistage individuel.

Tous les éléments ci-dessus sont bien sûr à activer, accompagnés d'adaptations plus spécifiques si un trouble est diagnostiqué.

Les copies des divers documents sont envoyées **immédiatement** à la PMI, à l'IEN et à l'antenne du RASED.

1. Pour les élèves de petite section

- Une semaine avant chaque période de vacances, chaque directeur transmet la fiche nommée « **exploitation de l'observation Chevré-Muller** » à l'IEN, à la PMI et à l'antenne du RASED ainsi que la copie du questionnaire. L'école conserve les originaux des questionnaires.
- L'enseignante informe les familles et leur transmet les coordonnées de la PMI (et du psychologue scolaire).
- Après avoir photocopié les deux types de fiches, l'IEN les distribue aux membres de la commission pour étude.
- L'IEN réunit la commission Chevré-Muller pour faire le bilan des actions menées auprès des élèves dont les scores sont supérieurs à 10.
- La commission est présidée par l'IEN de circonscription et composée d'un maître spécialisé, d'un conseiller pédagogique référent, du médecin de PMI et du (des) psychologue(s) scolaire(s), de directeurs.
- L'IEN décide de la fréquence des réunions avec un minimum de deux réunions annuelles.
- La commission a pour vocation d'étudier le suivi des élèves, de proposer des réponses pédagogiques adaptées, un accompagnement de l'enseignant ou des investigations supplémentaires.
- Chaque directeur envoie le « **tableau de synthèse de l'école** » à la circonscription pour le 18 juin 2010.

2. Pour les élèves de moyenne section dont les scores de petite section étaient supérieurs à 14

Trois cas sont possibles.

1. L'enfant a progressé et ne présente plus de difficulté de langage.
 2. L'enfant est porteur de troubles du langage et reconnu par la MDPH à ce titre.
 3. L'enfant manifeste encore des difficultés sans qu'on puisse parler de handicap. Des adaptations spécifiques et/ou une différenciation pédagogique sont mises en œuvre en classe et lors du temps réservé à l'aide personnalisée. Des aides extérieures sont éventuellement envisagées en concertation avec la famille.
- A la date convenue par l'IEN, les directeurs envoient la fiche nommée « exploitation de l'observation Chevré-Muller ».
 - La commission étudie la progression des deux derniers cas et propose éventuellement un accompagnement pédagogique des maîtres concernés ou propose aux familles une aide extérieure.
 - En fin d'année, chaque directeur envoie la fiche de synthèse à l'IEN à la date indiquée sur la fiche.